

■ Carrières-sous-Poissy/ Vernouillet

# Pont d'Achères : les élus s'en mêlent

Alors que l'enquête publique sur la liaison RD30-RD 190 avec création d'un pont à Achères a été repoussée jusqu'au 15 février, Carrières-sous-Poissy et Vernouillet expriment leur ferme opposition.

L'enquête publique préalable à la Déclaration d'utilité Publique du projet de liaison entre la RD30 et la RD 190, avec création d'un pont à Achères n'en finit plus de susciter des réactions, toutes plutôt négatives... Après le collectif d'associations, c'est au tour désormais de certains élus du périmètre concerné de s'élever contre le programme du conseil général.

Le 24 janvier, c'est d'abord Marie-Hélène Lopez-Jollivet, maire PS de Vernouillet, qui écrivait au Commissaire enquêteur, lequel n'en finit plus de recevoir des courriers. L'édile vernolitaïn regrette vivement que « la ville n'ait pas été associée au périmètre de l'enquête publique alors que le dossier concerne très directement les Vernolitaïns ».



■ Marie-Hélène Lopez-Jollivet regrette que Vernouillet n'ait pas été associée au périmètre de l'enquête.

## Vernouillet veut une nouvelle enquête

Pour l'élue, en l'état actuel du dossier, les flux de circulation généraux risqueraient d'impacter gravement leur quotidien : « Avec une A 104 inachevée et loin de l'être, les flux de circulation répercutés sur les RD30 et RD190 déboucheront inmanquablement sur la RD 154. L'impact sur cette voie de contournement qui connaîtra bientôt une avancée significative, est garanti » affirme l'édile. Pour ce manque de prise en compte des flux de circulation, en dépit des nombreux projets du territoire, amène donc la municipalité à se prononcer fermement contre la future liaison. Elle réclame un nouveau processus de concertation et une enquête



■ Eddie Ait, maire PRG de Carrières, est totalement opposé au projet de pont.

publique ultérieure élargie au commissaire enquêteur. Même son de cloche pour Eddie Ait, le maire PRG de Carrières-sous-Poissy. La commune est particulièrement concernée par le projet, qui prévoit la création d'un pont à moins de cinquante mètres d'habitations, sur l'île de la Dérivation. Si le viaduc est réalisé, l'élue craint d'abord « une atteinte grave à l'intégrité de l'île, pourtant qualifiée dans l'étude d'impact, de secteur à forte sensibilité paysagère ». Dans cette même étude, le conseiller régional déplore « qu'aucune mesure ne soit prévue pour atténuer le passage de l'ouvrage dans le paysage et le manque de prise en compte du

projet de Cœur vert porté par la CA2RS (communauté d'agglomération des Deux rives de Seine) ». Cette position ne semble pourtant pas partagée par la majorité des élus de la collectivité. Son président Pierre Cardo, estimait même indispensable la réalisation de la future liaison dans nos colonnes. Aujourd'hui, ses dents doivent grincer.

## L'A104, en arrière-plan

Après avoir rappelé l'engagement de la municipalité passé et à venir pour valoriser ses berges de Seine, Eddie Ait n'oublait pas non plus la future A 104, que la ville ne souhaite pas recevoir sur son territoire. Hors, selon l'édile, « la future

## RD154 : le recours toujours pas jugé

Malgré les rumeurs sur le fait qu'elle ne se ferait pas, en raison d'un coût important (31 millions d'euros) ; Marie-Hélène Lopez-Jollivet, maire de Vernouillet en est persuadée (lire article ci-dessus) : Il y a « une avancée significative sur le projet de future voie de contournement RD154 au sud de Vernouillet et Vernouillet ». Le projet est actuellement en procédure au tribunal administratif, après le recours en cassation déposé par l'ADiv-environnement, mais selon l'association, le dossier avance, malheureusement, pas dans son sens. Selon un communiqué publié sur le site [www.adiv-environnement.org/](http://www.adiv-environnement.org/) « le conseil général aurait fixé la date des expropriations pour fin 2012-début 2013, et ce sans attendre la décision du conseil d'Etat ». La décision a été prise lors d'une séance du POS/PLU de Vernouillet, à laquelle l'ADIV participait. Une réunion « fructueuse » puisqu'ont été annoncés également, « le début des travaux avant 2015 ». Pour l'ADIV-environnement, « cette décision ne préjuge en rien de la décision du Conseil d'Etat sur le recours en cassation ». Dénonçant un délai anormalement long de la procédure, l'Association va de nouveau interpeller le conseil d'Etat pour que son recours soit enfin jugé.

K.P.

liaison RD 30/RD 190 implique une mise à jour du PLU (Plan local d'urbanisme qui, de manière indirecte, rend faisable la réalisation de l'antenne sans même qu'une procédure de modification du PLU, ni même d'enquête publique, soit entreprise. » Le collectif d'association opposé au projet ne pourra que se féliciter de ces soutiens.

## ■ Vernouillet

K.P.

3,4 millions d'€ pour l'école